



**HALL E**  
**APPARTEMENT DE 4 PIECES**  
**n° E101 au 1er étage**

ENTREE	4,15 m <sup>2</sup>
SEJOUR	25,90 m <sup>2</sup>
CUISINE	7,12 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	15,58 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	10,70 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	10,70 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	2,59 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAINS	5,95 m <sup>2</sup>
WC	1,36 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	5,16 m <sup>2</sup>

<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>89,21 m<sup>2</sup></b>
BALCON 1	4,98 m <sup>2</sup>
BALCON 2	2,49 m <sup>2</sup>

<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>96,68 m<sup>2</sup></b>
---	----------------------------

**LEGENDE**

Prise RJ 45	Sèche Serviette
Allège Vitrée	Radiateur
Volet Roulant	Réfrigérateur
Garde-corps	Lave Vaisselle
Soffite / faux plafond	Lave Linge
Esp. techn. elect. du lgt	Cuisson
Placard	Tri sélectif
Retombée de poutre	Linéaire complémt.

Indice A

Echelle :

**ARCHITECTE**  
BRISAC GONZALEZ ARCHITECTS

**BRISAC GONZALEZ**

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.